

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1738**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Collaborateur d'encadrement technique et de gestion du bâtiment et des travaux publics

Nouvel intitulé : Assistant d'encadrement de la construction du bâtiment et des travaux publics

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut Supérieur de la Construction (ISCO)	Président de la CCI de Grenoble

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230p Coordination de chantiers tous corps d'état

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le collaborateur d'encadrement technique et de gestion du bâtiment et des travaux publics exerce ses activités dans les secteurs du bâtiment suivants : a) Conduite de travaux :

- Planifier, Organiser, Contrôler les travaux de construction
- Négocier avec les autres intervenants dans l'acte de construire
- Coordonner l'intervention des sous-traitants

b) Economie de la construction

- Réaliser les devis d'un ouvrage
- Proposer des solutions plus économiques
- Vérifier les situations suivant les travaux exécutés

c) Préparation de chantier

- Organiser, préparer le chantier en amont de la construction
- Assurer un consensus entre les objectifs techniques, financier, économiques.
- Gérer et planifier la sécurité, la gestion du matériel, l'approvisionnement du chantier, l'avancement des travaux.
- Proposer des solutions techniques plus économiques

- Les capacités attestées sont les suivantes : - Animer, diriger des équipes pour les impliquer dans l'exécution ou l'étude d'un chantier
- Analyser finement les situations pour coordonner les différents acteurs de l'acte de construire
 - Gérer les interfaces entre les partenaires internes et externes à l'entreprise
 - Communiquer en langage professionnel
 - Développer un service après-vente avec le maître d'ouvrage, l'architecte ...
 - Conduire efficacement une réunion de chantier

Les compétences attestées prouvent une parfaite connaissance technique et économique du tout corps d'état intervenant dans le secteur du bâtiment.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiment travaux publics et tout corps d'état.

- Conducteur de travaux BTP ou CES, - Economiste de la construction,
- Technicien méthode,
- Collaborateur d'architecte.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de cinq blocs de compétences : - techniques constructives

- dessin et lecture de plan
- métré
- gestion d'une opération
- utilisation des outils informatiques

1° Pour les personnes issues de la formation :

- Contrôle continu de la formation sur les trois années
- Mémoire de fin d'étude avec soutenance devant un jury de professionnels et de formateurs
- Projet de fin d'études soutenu devant un jury de professionnels

La certification est globale, délivrée sur une moyenne générale de 12/20

2° Pour les personnes en VAE :

La certification est globale ou partielle, sur les cinq blocs de compétences.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Président : Nommé par le Conseil d'Orientation 70 % de professionnels, 30 % de formateurs
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 9 avril 1990 publié au Journal Officiel du 29 avril 1990 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Collaborateur d'encadrement technique et de gestion du bâtiment et des travaux publics' (ancien intitulé : 'Conducteur de travaux, aide-métreur, collaborateur d'architecte'), délivré par IFPBTP. Homologation à compter de 1984.

Arrêté du 27 juin 1994 publié au Journal Officiel du 16 juillet 1994 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 6 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 5 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

21 certifiés par an

Autres sources d'information :

Institut Supérieur de la Construction Tél : 04.76.28.29.59

Fax : 04.76.28.29.87

<http://www.groupeformation.fr>

Lieu(x) de certification :

CCI DE GRENOBLE - INSTITUT SUPERIEUR DE LA CONSTRUCTION (ISCO) 10, rue Aimée Pupin
38029 Grenoble Cedex 02

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Anciens libellés (délivrés par IFPBTP) : - Collaborateur d'encadrement technique et de gestion du bâtiment et des travaux publics (Arrêté du 9 avril 1990 publié au Journal Officiel du 29 avril 1990)

- Conducteur de travaux, aide-métreur, collaborateur d'architecte

Certification suivante : Assistant d'encadrement de la construction du bâtiment et des travaux publics